

EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE PETIT BOUCHON

31 Bd du Dr Cabanes
46300 GOURDON
France

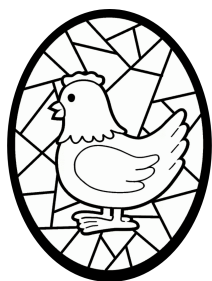
N° : FAC00000082

Date : 08/07/2025

N° client : 18

Réf. : Réf. aux BDL00000366 BDL00000389 BDL00000415 BDL00000439

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL00000366 du 02/06/2025					
PONTE 01.06.25 DLC 29.06.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	7,00	Ens	6,00 €	42,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				42,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000389 du 10/06/2025					
PONTE 08.06.25 DLC 06.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	7,00	Ens	6,00 €	42,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				42,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000415 du 17/06/2025					
PONTE 15.06.25 DLC 13.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	7,00	Ens	6,00 €	42,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				42,00 €	
Bon de livraison N°BDL00000439 du 24/06/2025					
PONTE 22.06.25 DLC 20.07.25					
Alvéole de 30 Œufs - Calibre M/L Œufs Plein Air - Lot de 30	4,00	Ens	6,00 €	24,00 €	5,50%
Sous-total bon de livraison				24,00 €	



EI COUDERC CAROLINE

LD LE MAS
46340 - DEGAGNAC
France

FACTURE

LE PETIT BOUCHON

31 Bd du Dr Cabanes
46300 GOURDON
France

N° : FAC000000082

Date : 08/07/2025

N° client : 18

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	150,00 €	5,50%	8,25 €

Total HT	150,00 €
TVA	8,25 €
Total TTC	158,25 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

158,25 € au 31/08/2025

Le montant total s'élève à cent cinquante-huit euros et vingt-cinq centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).